

Convegno il 21.5.93 i questionari delle 3 commissioni
Lipoliti e ricostituisce l'organo delle Commissioni specializzate
quello delle 3 commissioni

UNION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS

RIO DE JANEIRO - OCTOBRE 1993

TROISIEME COMMISSION

Protection des Droits de l'homme au cours de l'enquête de police

I.- Quelles limites existe-t-il dans votre pays aux pouvoirs de la Police

- 1- d'interroger,
- 2- d'arrêter,
- 3- de maintenir en détention,
- 4- de procéder à des constatations matérielles
 - descente sur les lieux,
 - fouilles,
 - visites domiciliaires et perquisitions,
 - saisies,
 - prises d'échantillons (prise de sang par exemple)
 - etc...?

II.- Quels contrôles

- 1- le Ministère public
- 2- le Juge

exercent-ils en ces matières ?

Décrivez

- a. l'organisation prévue dans votre pays
- b. son application

III.- Appréciation critique.